



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

formation

compétences

encadrement

prérequis

développement

habiletés

emploi

opérationnel

attitudes

connaissances

maintien et perfectionnement  
des acquis

bloc de compétences



▷ **Animateur  
de jeune sapeur-pompier  
et de jeune marin-pompier**

Version 2



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale  
de la sécurité civile  
et de la gestion des crises

# **RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES**

## **Animateur de jeunes sapeurs- pompiers et de jeunes marins- pompiers**

Pris en application de l'article 2 de l'arrêté du 20 octobre 2025  
relatif à la formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-  
pompiers

**DSP/SDDRH/BDFE/ OCTOBRE 2025**  
2<sup>ème</sup> édition

**Ce référentiel national d'activités et de compétences a été réalisé en 2025 sous la direction de Céline PASSANELLO du bureau en charge de la doctrine, de la formation et des équipements, en collaboration avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et notamment:**

Bertrand DOUVILLE (FNSPF), Samuel FLECK (FNSPF), Éric ULRICH (FNSPF), Claude VIDAL (FNSPF), Florence RABAT (FNSPF).

**Comité de validation :** Tiphaine PINAULT (DSP), Franck VINESSE (SDDRH), Emmanuel JUGGERY (adjoint SDDRH), Bruno CESCA (chef du BDFE), Angélique LEBORGNE (adjointe chef du BDFE).

**Reproduction des textes autorisée pour les services d'incendie et de secours dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine et la formation des sapeurs-pompiers.**

**L'utilisation des illustrations est soumise à une autorisation de l'auteur.**

**© DGSCGC – 2<sup>ème</sup> édition – ISBN : 978-2-11-167910-8 - Dépôt légal : Octobre 2025**

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS  
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines  
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements

## Préface

L'engagement citoyen que contractent les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et les jeunes marins-pompiers (JMP) ne peut se faire sans l'implication des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers.

La formation de ces animateurs est primordiale pour garantir à la fois un accueil qualitatif des pré-adolescents et des adolescents, dans le respect de la réglementation des mineurs, mais aussi assurer leur formation et leur épanouissement dans leur engagement. Cet accompagnement auprès des JSP/JMP se décline à la fois sur un volet pédagogique mais aussi sur un volet sportif, nécessitant des formations spécifiques pour les animateurs.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises élabore les référentiels nationaux d'activités et de compétences et les référentiels nationaux d'évaluation dans la continuité des guides de doctrine (GDO) et de techniques opérationnelles (GTO). Ces référentiels déterminent les compétences à acquérir pour exercer les différentes missions confiées aux sapeurs-pompiers et les modalités de leur évaluation, tout en offrant la souplesse nécessaire dans la mise en œuvre des formations pour tenir compte de la singularité des territoires.

Le présent référentiel précise les compétences attendues d'un animateur de JSP/JMP. Il propose également une formation différenciée aboutissant à la délivrance d'une attestation de formateur JSP/JMP ou d'animateur des activités physiques et sportives de JSP/JMP.

Il a vocation à être décliné en référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation par les services d'incendie et de secours dans lesquels l'union départementale des sapeurs-pompiers ou l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers et jeunes marins-pompiers est habilitée pour assurer la formation des JSP/JMP.

Afin de reconnaître l'implication des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers dans le tissu associatif mais aussi dans la transmission de leur compétences aux plus jeunes, ce référentiel a fait l'objet d'un travail collaboratif avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), permettant ainsi de reconnaître les titulaires du diplôme d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers comme animateurs qualifiés pour exercer les fonctions d'animation en accueil collectif de mineurs (ACM).

Le directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises



Julien MARION



## Table des matières

<b>Préface</b> .....	<b>5</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>7</b>
<b>Comment utiliser un référentiel national d'activités et de compétences ?</b> .....	<b>9</b>
<b>Cadre des activités d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers</b> .....	<b>11</b>
1. Le contexte .....	11
2. La présentation de la formation .....	11
<b>3. Les conditions d'exercice</b> .....	<b>12</b>
<b>Cadre de la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers / jeunes marins-pompiers</b> .....	<b>13</b>
1. Les conditions d'accès à la formation .....	13
<b>2. Les prérequis d'accès à la formation</b> .....	<b>13</b>
2.1. Module « Cadre général d'accueil des JSP/JMP » .....	13
2.2. Module « Pédagogie des JSP/JMP » .....	13
2.3. Module « Encadrement des activités physiques et sportives des JSP/JMP ».....	13
3. Les dispositions spécifiques à la formation .....	13
3.1. L'équipe pédagogique.....	13
3.2. La durée de la formation .....	14
<b>Activités et compétences transversales</b> .....	<b>15</b>
1. Les compétences transversales .....	15
<b>Activités et compétences de l'animateur de jeunes sapeurs-pompiers / jeunes marins-pompiers</b> .....	<b>25</b>
1. Le cadre des activités.....	25
1.1. Les domaines d'activités et de compétences.....	25
1.1.1. <i>L'encadrement et l'accueil de mineurs</i> .....	25
1.1.2. <i>L'encadrement et l'animation de séances de formation de JSP/JMP</i> .....	26
1.1.3. <i>L'encadrement et l'animation de séances d'activités physique et sportive pour des adolescents</i> .....	26
2. Les fiches par bloc de compétences .....	27
2.1. L'encadrement et l'accueil de mineurs.....	27
2.2. L'encadrement et l'animation de séances de formation de JSP/JMP.....	29
2.3. L'encadrement et de l'animation de séances d'activités physique et sportive pour des adolescents .....	33
<b>ANNEXE A – Abréviations utilisées dans ce référentiel</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXE B – Autres ressources disponibles</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXE F – Documents abrogés</b> .....	<b>39</b>



## Comment utiliser un référentiel national d'activités et de compétences ?

Le Référentiel National d'Activités et de Compétences (RNAC) définit les compétences attendues pour l'exercice d'un emploi ou d'une activité donnée, en cohérence avec les guides de doctrine et de techniques opérationnelles.

L'organisme de formation organise et dispense la formation des sapeurs-pompiers dans les conditions fixées par le RNAC, qu'il décline.

A ce titre, les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation (RIOF), qui précise les modalités d'organisation de la formation adaptées aux ressources et au fonctionnement de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations fixées dans le RNAC.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendu (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation ouverte et à distance...).

Le parcours peut être construit de manière fractionnée et discontinue avec des périodes d'immersions. Le recours aux formations intégrées regroupant plusieurs niveaux d'emploi est propice au développement des compétences transversales et au partage d'expériences lors de parcours croisés. Il permet de valoriser l'implication des stagiaires dans leur parcours de formation en recréant le collectif de travail (principe de la formation intégrée).



En cas de phase d'immersion, un stagiaire n'est pas autorisé à assurer en propre l'activité pour laquelle il est en cours de formation.

Le résultat attendu après la formation est de permettre au stagiaire de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation inhérent.

Les compétences transversales sont à développer communément aux blocs de compétences des domaines d'activités.

Domaines d'activités (Ex : Encadrement et accueil de mineurs)

Activités / Blocs de compétences

Compétences (combinaison des ressources : habiletés, attitudes, connaissances)  
Elles permettent à une personne d'agir et d'atteindre une performance en autonomie  
Les savoirs-agir sont les performances attendues.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Vadémécum - **doctrine à l'usage des services d'incendie et de secours** ;
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Guides nationaux de référence (GNR) ;
- **Partages d'informations opérationnelles (PIO)**.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-formation-des-sapeurs-pompiers/Les-referentiels-de-formation-des-sapeurs-pompiers-professionnels-et-des-sapeurs-pompiers-volontaires>

# Cadre des activités d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers

## 1. Le contexte

La formation des jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes marins-pompiers nécessite une **approche spécifique aux adolescents**. Que ce soit pour l'encadrement des séquences de formation ou des **séances d'activités physiques et sportives ainsi que pour la vie de la section** de façon plus générale, il est indispensable que les animateurs de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers (AJSP/AJMP) développent des compétences spécifiques en lien avec celles de la filière formation et développement des compétences mais aussi avec celle de l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers.

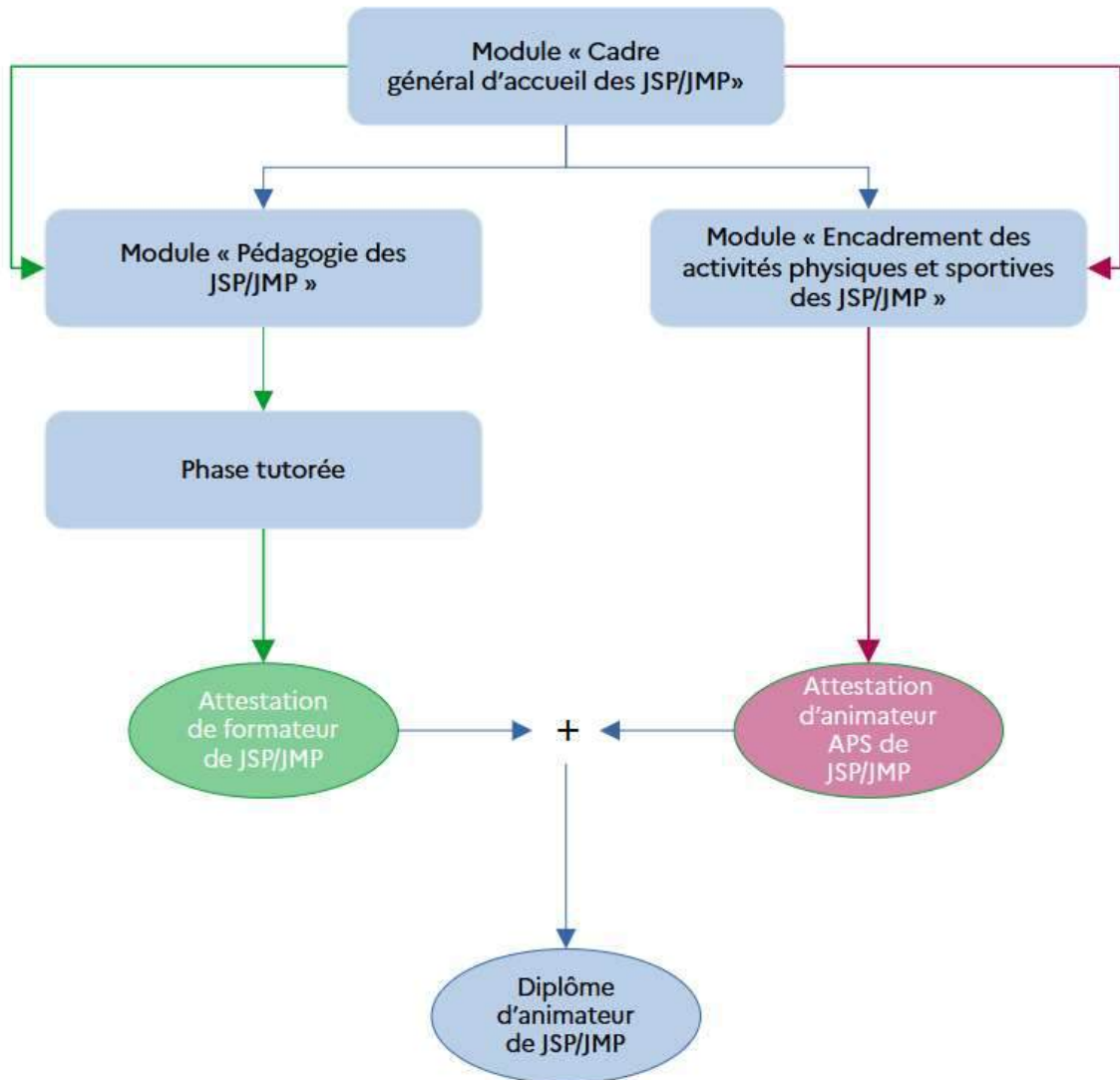
L'engagement des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et de jeunes marins-pompiers (JMP) est valorisé par la reconnaissance des titulaires du **diplôme d'animateur de JSP et de JMP** comme animateurs qualifiés pour exercer des fonctions d'animation en **accueils collectifs de mineurs (ACM)** comme précisé dans l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

## 2. La présentation de la formation

Ce référentiel se décline en un parcours de formation modulable, en adéquation avec les futures fonctions des animateurs et formateurs.

Ainsi, il est possible de suivre :

- une formation globale, sanctionnée par le diplôme d'animateur de JSP/JMP;
- une formation différenciée, aboutissant uniquement à la délivrance d'une attestation de compétences de formateur de JSP/JMP ou d'une attestation de compétences d'animateur des activités physiques et sportives de JSP/JMP.



### 3. Les conditions d'exercice

Pour exercer les activités d'animateur JSP/JMP, il convient de :

- être qualifié « animateur JSP/JMP », « formateur JSP/JMP » ou « animateur des APS JSP/JMP » en lien avec les séquences abordées;
- avoir suivi les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) selon les modalités fixées par le SIS.

# Cadre de la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers / jeunes marins-pompiers

## 1. Les conditions d'accès à la formation

La formation est ouverte aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et aux militaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Les candidatures devront être présentées par l'association habilitée et validées par le service d'incendie et de secours organisateur.

Les candidatures de personnes non-sapeurs-pompiers sont possibles dès lors qu'elles sont bien présentées par l'association habilitée.

## 2. Les prérequis d'accès à la formation

Les prérequis sont précisés pour chaque module.

### 2.1. Module « Cadre général d'accueil des JSP/JMP »

- Être majeur ;
- Être titulaire de la formation d'intégration du sapeur de sapeur-pompier professionnel ou de la formation initiale du sapeur de sapeur-pompier volontaire dans au moins un domaine d'activité ;
- Être titulaire de la qualification définie par leur autorité d'emploi, pour les sapeurs-pompiers de Paris et les marins-pompiers de Marseille ;

Une expérience d'aide animateur au sein d'une section de JSP/JMP, de six mois au moins, est souhaitée.

### 2.2. Module « Pédagogie des JSP/JMP »

- Être titulaire du module « Cadre général d'accueil des JSP/JMP ».

### 2.3. Module « Encadrement des activités physiques et sportives des JSP/JMP »

- Être titulaire du module « Cadre général d'accueil des JSP/JMP ».

## 3. Les dispositions spécifiques à la formation

### 3.1. L'équipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation.

Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers (accompagnateur de proximité, formateur accompagnateur ou concepteur) et qualifiées animateurs JSP/JMP. Pour la BSPP, l'équipe pédagogique doit appartenir à leur propre filière formation.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation (titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur-BAFD, professeur d'éducation physique et sportive, formateur de premiers secours...).

La partie spécifique d'animation en accueil collectif de mineurs doit être assurée par une personne titulaire de l'une des qualifications suivantes :

- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD) ;
- Un des titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animateurs et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme, et justifiant d'au moins deux expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif pour mineur, d'une durée totale d'au moins 28 jours dans les 5 ans qui précèdent.

La partie spécifique à l'encadrement des activités physiques et sportives des JSP/JMP doit être encadrée et animée par des personnels de la filière EAP et pour le BMPM et la BSPP, par des personnels de filière entraînement physique, militaire et sportif (EPMS).

### 3.2. La durée de la formation

Le volume horaire de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

La durée de la formation du module « Cadre général d'accueil des JSP/JMP » est *a minima* de 8h.

La durée de la formation du module « Pédagogie des JSP/JMP » est estimée à 16 heures.

La durée de la formation du module « Encadrement des activités physiques et sportives des JSP/JMP » est estimée à 16 heures.

La phase de tutorat est estimée à 12 heures cumulées. Cependant, une personne ayant été aide animateur durant 6 mois peut se voir valider cette phase de tutorat.

Une évaluation diagnostique<sup>1</sup> réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences.

Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

Les apprenants ne peuvent se voir dispenser de la partie spécifique d'animation en accueil collectif de mineurs que s'ils sont titulaires par ailleurs d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueil sans hébergement et en accueil de scoutisme.

---

<sup>1</sup> Cf. référentiel national d'évaluation

# Activités et compétences transversales

## 1. Les compétences transversales

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans tous les domaines de la présente formation.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin de l'accomplir en sécurité
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Préserver son potentiel physique et psychologique
2. S'impliquer dans son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Diffuser la culture du service public
3. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Échanger et partager les informations
	Participer au développement du collectif
4. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler ou faire contrôler les équipements de protection individuelle
	Contrôler ou faire contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner ou faire reconditionner les équipements, matériels et véhicules

## Bloc de compétences transversales A

Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)

### Compétences :

1. Préserver sa santé tout au long de son engagement afin de l'accomplir en sécurité
2. Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions
3. Contribuer au « bien vivre ensemble »
4. Préserver son potentiel physique et psychologique

### Savoir-agir :

1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité physique à long terme  
Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)
2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité  
Veiller à la sécurité des personnels sous sa responsabilité  
Utiliser et faire utiliser par l'ensemble des jeunes sapeurs-pompiers/jeunes marins-pompiers (JSP/JMP), les EPI nécessaires à la mission  
Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites  
Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant la section JSP/JMP et mesurer les conséquences sur le personnel et le service
3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles / l'engagement  
Etre en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge  
Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...)  
Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers
4. Autoévaluer son potentiel physique  
Développer et améliorer son potentiel physique en lien avec les missions confiées  
Agir et réagir lors d'une agression physique  
Autoévaluer son potentiel psychologique  
Développer et améliorer son potentiel psychologique  
Agir et réagir lors d'une agression psychologique

### Éléments des compétences

### Habilités :

- Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants
- Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Utiliser correctement les équipements de protection individuelle
- Adopter des gestes et postures adaptés aux contraintes physiques et physiologiques pour soi et le collectif
- Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions



- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant au suivi de la condition physique opérationnelle

#### **Attitudes :**

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, collègue...)
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteinte du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

#### **Connaissances :**

- Les principes de prévention et règles de sécurité
- Les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Les définitions et concepts de la qualité de vie en service (risques psychosociaux (RPS), harcèlement, discrimination, ...)
- Les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- La perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subis
- La gestion des émotions
- La gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (soutien psychologique, personnels de la sous-direction santé...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

#### **Autres ressources :**

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Article R722-2 du code de la sécurité intérieure et arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompier professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des

véhicules du service.

- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)



## Bloc de compétences B

Activité : **S'impliquer dans** son activité

### Compétences:

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Diffuser la culture de service public

### Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement  
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances  
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances  
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Maintenir et développer ses compétences et connaissances  
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences
5. Utiliser les moyens de communication à disposition  
Comprendre les documents écrits  
Élaborer des écrits
6. Mesurer les limites d'action de l'association départementale des JSP/JMP, du SIS  
Diffuser et partager les limites de l'association départementale des JSP/JMP, du SIS

### Éléments des compétences

#### Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Communiquer et transmettre la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Élaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Agir avec une réactivité adaptée

#### Attitudes :

- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Être dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause

- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...)
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

**Connaissances :**

- Le facteur humain et les biais cognitifs
- Les valeurs et les normes de l'organisation
- L'organisation et les missions du SIS
- Les droits et obligations du fonctionnaire
- Le processus de l'apprentissage
- Les processus de l'amélioration continue, des démarches qualité
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et les obligations professionnelles
- Les outils informatiques et logiciels du SIS
- La formation tout au long de la vie

**Autres ressources :**

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Guide de doctrine « exercice du commandement et conduite des opérations »

## Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

### Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations
4. Participer au développement du collectif

### Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif  
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun  
Favoriser la bienveillance
3. Échanger avec bienveillance et attention  
Partager en s'assurant d'être compris  
Agir dans le cadre de sa mission de service public  
Rendre compte des situations rencontrées
4. Participer au développement de l'esprit collectif  
Valoriser la diversité et la mixité

### Éléments des compétences

#### Habilités :

- Motiver l'appartenance au collectif
- S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif
- Accepter la diversité et la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Élaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les principaux équipements SIC
- Communiquer (ou non) avec les médias

#### Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des SIC

#### Connaissances :

- L'organisation et les missions du SIS
- Les valeurs et les normes de l'organisation
- La diversité et la mixité des collectifs

- L'égalité professionnelle
- La complémentarité SPP/SPV/BSPP/BMPM/JSP/JMP
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Les règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- La gestuelle et la gestion de l'oral
- Les éléments de communication opérationnelle
- L'interconnexion entre les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- L'organisation des systèmes d'information et de communication, la déclinaison départementale
- Les capacités et modalités d'utilisation des équipements des SIC
- Les procédures et le langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et les obligations professionnelles
- Les outils informatiques et logiciels du SIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales,...)

**Autres ressources :**

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

## Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

### **Compétences :**

1. Contrôler ou faire contrôler les équipements de protection individuelle (EPI)
2. Contrôler ou faire contrôler les matériels et véhicules
3. Reconditionner ou faire reconditionner les équipements, matériels et véhicules

### Savoir-agir :

1. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés  
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux  
Utiliser correctement les équipements de protection individuelle  
Réaliser des contrôles croisés  
Contrôler ses équipements de protection individuelle
2. Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention  
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules  
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

### Éléments des compétences

#### **Habilités :**

- S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Savoir contrôler ses EPI
- Superviser le contrôle des EPI
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Remettre en état les équipements, matériels et véhicules

#### **Attitudes :**

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Nuancer le dysfonctionnement suivant l'impact sur l'activité opérationnelle

#### **Connaissances :**

- Les capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- La démarche qualité et l'amélioration continue

#### **Autres ressources :**

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Memento EPI DGSCGC



# Activités et compétences de l'animateur de jeunes sapeurs-pompiers / jeunes marins-pompiers

## 1. Le cadre des activités

L'animateur de jeunes sapeurs-pompiers / jeunes marins-pompiers a pour mission, au sein d'une section de JSP/JMP, d'encadrer des préadolescents et des adolescents, dans le but de leur faire acquérir des connaissances et des techniques en lien avec les missions des sapeurs-pompiers et des marins-pompiers, de les initier aux activités physiques et sportives proposées aux jeunes sapeurs-pompiers et aux jeunes marins-pompiers, de les préparer au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers et de jeunes marins-pompiers et de développer leur engagement citoyen.

Afin de pouvoir garantir un accueil qualitatif, il est nécessaire que tout animateur de JSP/JMP dispose de compétences permettant l'accueil de jeunes en toute sécurité et dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

L'animateur de JSP/JMP intervient dans trois domaines d'activités principales :

- L'encadrement et l'accueil de mineurs
- L'encadrement et l'animation de séances de formation de JSP/JMP ;
- L'encadrement et l'animation de séances d'activités physique et sportive pour des adolescents.

Les activités et de compétences de l'animateur de JSP/JMP se composent de :  
3 domaines d'activités, regroupant 4 blocs de compétences.

### 1.1. Les domaines d'activités et de compétences

#### 1.1.1. L'encadrement et l'accueil de mineurs

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Encadrer des préadolescents et adolescents dans le respect du cadre réglementaire	S'intégrer dans une équipe d'animateurs en accueil collectif de mineurs (ACM)
	Conduire l'animation d'un groupes de mineurs en veillant à leur sécurité physique et morale

### 1.1.2. L'encadrement et l'animation de séances de formation de JSP/JMP

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
2. Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives	Animer une séance pédagogique adaptée aux participants, aux besoins et au contexte
	Observer et analyser les activités en situation pour <b>apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences</b>
	Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences
	Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques
3. Accompagner la personne dans la structure	Etablir des échanges avec les autres intervenants, la hiérarchie et les autres acteurs du SIS
	Contribuer à l'intégration du JSP/JMP dans la section
	Aider et accompagner le JSP/JMP dans sa progression et son engagement
	Préparer les évaluations de fin de cycles: contribuer à nourrir les attentes avant l'évaluation et la mise en œuvre des plans d'action après l'évaluation

### 1.1.3. L'encadrement et l'animation de séances d'activités physique et sportive pour des adolescents

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Encadrer et animer une séance d'activité physique	Organiser les séances d'activités physiques dans le respect <b>du développement biologique d'un jeune public</b>
	Développer l'autonomie du préadolescent et adolescent dans l'entraînement physique
	Diffuser les bonnes pratiques en matière d'activités physiques

## 2. Les fiches par bloc de compétences

### 2.1. L'encadrement et l'accueil de mineurs

<b>Bloc de compétences 1</b>	
<u>Activité</u> : Encadrer des préadolescents et adolescents dans le respect du cadre réglementaire	
<b>Compétences :</b>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. S'intégrer dans une équipe d'animateurs en accueil collectif de mineurs (ACM)</li><li>2. Conduire l'animation d'un groupe de mineurs en veillant à leur sécurité physique et morale</li></ol>	
<u>Savoir-agir</u> :	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Participer aux activités dans le respect des règles relatives à l'animation en ACM Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs de l'ACM Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets</li><li>2. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités Favoriser l'intégration de tous au sein de la structure Gérer des mineurs individuellement et en groupe Assurer la sécurité physique et morale des adolescents Sensibiliser les adolescents, dans le cadre de la mise en œuvre du projet pédagogique, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité, à la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement Appréhender les dangers liés aux activités des JSP/JMP Contribuer à l'intégration des jeunes en situation de handicap Gérer les situations relatives à la mixité</li></ol>	
<b>Éléments des compétences</b>	
<b>Habilités :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs</li><li>• Identifier l'organisateur d'un ACM et identifier ses valeurs</li><li>• Déterminer l'intérêt éducatif d'une activité</li><li>• Comprendre un projet pédagogique et un projet éducatif</li><li>• Conseiller objectivement les individus</li><li>• Tenir compte des situations personnelles de chacun lors des activités</li><li>• Adapter les activités aux contraintes liées à un handicap</li><li>• Prévenir les déviations en termes de mixité et de sexualité lors des activités</li><li>• Adapter les activités à la mixité du groupe</li><li>• Identifier les comportements déviants et les conduites addictives</li><li>• Proposer des solutions adaptées au JSP/JMP victime ou à l'origine de comportement déviants ou addictifs</li><li>• Informer le responsable de la section ou les parents de toute situation particulière</li><li>• Adopter une attitude et un discours sécuritaire avec les JSP/JMP</li><li>• Eviter les activités menant à des conduites à risques</li><li>• Faire face à une conduite à risque en cours d'activité</li><li>• Organiser la surveillance des activités proposées</li><li>• Prendre les premières mesures d'urgence en cas d'incident ou d'accident</li></ul>	

- Identifier un JSP/JMP victime de harcèlement et proposer des solutions

#### **Attitudes :**

- Discrétion
- Capacité d'écoute
- Ouverture d'esprit
- Attention
- Créativité
- Prudence
- Bienveillance
- Autonomie dans la structure

#### **Connaissances :**

- Les textes réglementaires relatifs à l'encadrement des JSP/JMP
- L'organisation des associations JSP/JMP
- Le système associatif (FNSPF, union ou association départementale)
- Les assurances, les conventions SIS/UDSP
- Le service commandé pour les animateurs
- L'habilitation préfectorale des UDSP ou associations
- Les règles et documents liés au suivi médical des JSP/JMP
- Le rôle et la posture de l'animateur
- Les comportements déviants pouvant apparaître chez les jeunes
- La sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles
- Les principes de la dynamique de groupe (les différents comportements individuels, les phénomènes de groupe, les différents modes de communication du groupe)
- La communication et le développement des relations avec les mineurs
- Les dispositions réglementaires relatives aux fonctions d'animation en accueil collectif de mineurs (ACM)
- Le contexte des ACM (définition, éducation populaire, différents types d'ACM)
- L'organisation des ACM (les acteurs et leurs rôles, notion de projet pédagogique et de projet éducatif, l'équipe éducative, responsabilité des animateurs, relation aux familles)
- Le rôle de l'Etat (protection des mineurs, cadre réglementaire, contrôle et évaluation des ACM)

#### Recommandations pédagogiques :

Les formateurs pourront s'appuyer sur les compétences des professionnels de santé des SIS, de pédopsychiatres, de formateurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD) ou répondant aux critères fixés à l'article 1er de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme ou de tout autre organisme habilité.

Les séquences de formation relatives à l'accueil collectif de mineurs devront être animées par un formateur répondant à l'une des qualifications suivantes :

- titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ;
- titulaire d'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article 1er de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme, et justifiant d'au moins une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en ACM, d'une durée totale d'au moins 28 jours dans les 5 ans qui précèdent.

La présence d'un animateur de JSP expérimenté est recommandée pour faire le lien, le cas échéant, avec le fonctionnement des associations départementales de JSP/JMP.

## 2.2. L'encadrement et l'animation de séances de formation de JSP/JMP

### Bloc de compétences 1

Activité : Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives

Compétences :

1. Animer une séance pédagogique adaptée aux participants, aux besoins et au contexte
2. Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences
3. Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences
4. Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques
5. Etablir des échanges avec les autres intervenants, la hiérarchie et les autres acteurs du SIS

Savoir-agir :

1. Concevoir une séquence de formation adaptée au référentiel de formation JSP/JMP  
Créer des conditions favorables à l'apprentissage des préadolescents et adolescents  
Délivrer les consignes et indiquer les performances attendues  
Observer et analyser les activités au cours de la séance  
Garantir les conditions de sécurité tout au long de la séquence pédagogique  
Animer le débriefing individuel et collectif de l'activité
2. Observer et analyser les actions des personnes  
Analyser leur compréhension de la formation au travers de leur restitution pendant l'action  
Adapter les critères d'appréciation à chaque participant  
Individualiser les attendus en terme de performance à atteindre  
Identifier, autant que de besoin, les enseignements utiles à l'amélioration de l'action de formation
3. Adapter les techniques d'animation  
Favoriser et accompagner l'auto-évaluation et l'analyse de ses compétences  
Identifier des moyens de remédiation  
Valoriser les performances
4. Observer et analyser ses actions  
Organiser et favoriser des temps d'échange  
Accompagner l'individu dans sa démarche de progrès continu
5. Identifier les interlocuteurs et les informations pertinentes à transmettre dans l'intérêt général  
Contribuer au partage des informations visant à l'amélioration et au développement des compétences

Éléments des compétences

Habilités :

- Utiliser l'espace disponible pour développer sa séance ou créer un thème opérationnel
- Mettre en œuvre les techniques et outils pédagogiques d'animation adaptés aux pré adolescents et adolescents et maîtriser les techniques d'animation.
- Donner des consignes claires et adaptées à l'aide animateur qui, le cas échéant, est

- associé à l'animation de la séquence ou à la mise en situation
- Maîtriser les techniques de mises en œuvre du matériel
- Préserver l'intégrité des sites utilisés
- Assurer les conditions de sécurité
- Utiliser les outils d'aide à l'évaluation
- Diriger les échanges sur les points essentiels
- Favoriser et accompagner l'auto-évaluation et l'analyse de ses compétences
- Conseiller pour la prise en compte et la restitution des acquis
- Conduire des entretiens diagnostique
- Planifier l'accompagnement
- Concevoir et animer de façon ludique une séquence de formation pour un groupe de JSP/JMP

#### Attitudes :

- Ouverture d'esprit
- Induire un climat favorisant la collaboration
- Aisance relationnelle
- Adopter une posture professionnelle
- Esprit d'initiative
- Instaurer un climat propice au dialogue
- Bienveillance
- Capacité d'organisation
- Montrer de l'aisance en tant que formateur

#### Connaissances :

- Les textes de références relatifs aux manœuvres et aux doctrines opérationnelles
- Les textes réglementaires de l'unité
- Les bases de la formation et du développement des compétences
- Les techniques de communication
- Les techniques de coaching opérationnel
- Les enjeux de la formation
- Les objectifs de la formation
- Les vecteurs d'information
- Les principes de la dynamique de groupe
- La communication et le développement des relations avec les mineurs
- L'organisation et le déroulement de la formation des JSP/JMP (cadre réglementaire, articulation)
- Le référentiel national de formation du JSP/JMP
- L'organisation et les épreuves du brevet national de JSP/JMP
- Les techniques et méthodes pédagogiques
- Les outils pédagogiques
- Les caractéristiques biologiques et neurophysiologiques de l'enfant et de l'adolescent
- Le développement psychoaffectif du préadolescent et adolescent
- Les différents comportements individuels
- Les phénomènes de groupe
- Les différents modes de communication du groupe
- Les conditions favorables à l'apprentissage des préadolescents et des adolescents
- La démarche de conception d'une action de formation
- Les différents types de séquences
- Les différentes techniques et méthodes pédagogiques à utiliser suivant la séance à réaliser
- La communication (visuel, auditif, kinesthésique, ...)
- Les supports pédagogiques et leur utilisation

- Les outils pédagogiques et leur utilisation
- L'importance du caractère ludique de l'enseignement
- Articulation d'un exposé théorique
- Articulation d'un atelier pratique

## Bloc de compétences 2

Activité : Accompagner la personne dans la structure

### Compétences:

1. Contribuer à l'intégration du JSP/JMP dans la section
2. Aider et accompagner le JSP/JMP dans sa progression et son engagement
3. Préparer les évaluations de fin de cycles : contribuer à nourrir les attentes avant l'évaluation et la mise en œuvre des plans d'action après l'évaluation

### Savoir-agir :

1. Participer à la mise en place des conditions favorables à un accueil de qualité  
Se rendre disponible et instaurer une relation de confiance  
Contribuer à la transmission des valeurs, de la culture et des codes des sapeurs-pompier ou militaires investis à titre permanent de missions de sécurité civile
2. Observer et analyser les actions  
Instaurer un dialogue  
Susciter et soutenir la volonté de progresser  
Encourager l'utilisation des outils de suivi des parcours individuels (livret de formation)  
Assurer un premier niveau d'information
3. Favoriser l'appétence  
Conseiller et orienter sur les formations adaptées au besoin de compétences  
Aider à faire le lien entre la formation et l'activité exercée

### Éléments des compétences

#### Habilités :

- Conseiller objectivement les individus
- Gérer des mineurs individuellement et en groupe
- Assurer la sécurité physique et morale des JSP/JMP

#### Attitudes :

- Bienveillance
- Capacité d'écoute
- Ouverture d'esprit
- Instaurer un climat propice au dialogue

#### Connaissances :

- Les techniques et moyens de communication au sein de l'organisation
- Les bases du management
- Le cursus de formation des JSP/JMP
- Les différents organigrammes fonctionnels de son unité
- Les différents organigrammes de l'association habilitée
- Les vecteurs d'information

## 2.3. L'encadrement et de l'animation de séances d'activités physique et sportive pour des adolescents

### Bloc de compétences 3

Activité : Encadrer et animer une séance d'activité physique

**Compétences :**

1. Organiser les séances d'activités physiques dans le respect du développement biologique d'un jeune public
2. Développer l'autonomie du préadolescent et adolescent dans son entraînement physique
3. Diffuser les bonnes pratiques en matière d'activité physique

Savoir-agir :

1. Créer les conditions favorables à l'entraînement  
Elaborer les séances en veillant à la progression des activités et des participants
2. Identifier les besoins spécifiques des participants (handicap, malade, blessure...)  
Encourager la connaissance de ses capacités physiques  
Accompagner les participants en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie
3. Veiller au bon respect du déroulé de la séance (échauffement, corps de séance, étirement)  
Accompagner au développement de l'hygiène de vie

### Éléments des compétences

**Habilités :**

- Etablir les échanges avec les autres intervenants, la hiérarchie et les autres acteurs du SIS
- Se positionner dans une démarche préventive en matière d'hygiène de vie envers les jeunes
- Identifier les attendus et les motivations des participants en s'appuyant sur le document « La préparation physique des JSP » et les épreuves du BNJSP/BNJMP
- Identifier les moyens mobilisables pour la réalisation de la séance en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure
- Prévoir les mesures permettant d'assurer la sécurité des participants
- Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance
- Exposer les règles de sécurité à respecter au cours de la séance et s'assurer de leur bonne compréhension
- Communiquer avec les participants tout au long de la séance
- Préparer les séances en lien avec les partenaires et en tenant compte de leurs contraintes et obligations (SIS, UDSP, mairie, gardien de structures sportives...)
- Adapter les explications au niveau de compréhension des jeunes en formation
- Animer de façon ludique une séance d'entraînement physique adaptée au développement biologique d'un jeune public
- Evaluer les séances en vue de proposer des modifications ou des ajustements

**Attitudes :**

- Responsable
- Bienveillance
- Capacité d'écoute
- Ouverture d'esprit

### Connaissances :

- Les éducatifs ludiques adaptés à la spécificité du public (JSP/JMP)
- Le déroulement type d'une séance d'entraînement physique
- La logique de planification des séances d'entraînement physique sur l'ensemble du cursus de formation du JSP
- Les règles d'un développement harmonieux d'un jeune de 11 à 18 ans
- L'organisation et les particularités de l'entraînement par tranche d'âge
- La réglementation des épreuves sportives pratiquées par les JSP/JMP
- L'hygiène de vie et le bien-être
- L'hydratation
- Les notions de base de diététique
- L'importance des échauffements et des étirements
- Les pratiques accidentogènes et les risques de blessure

Le module "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP" du présent référentiel correspond au module complémentaire "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP" décliné dans le référentiel EAP prévu par le référentiel des activités et des compétences Encadrement des Activités Physiques (EAP) des sapeurs-pompiers.

Ce bloc de compétences doit être encadré et animé par des personnels de la filière EAP pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Pour les personnels de la BSPP et du BMPM, les encadrants de ce bloc de compétences sont issus de la filière EPMS.

Les formateurs devront illustrer leur propos par des cas concrets et s'appuieront sur les fiches du guide de l'entraînement physique des JSP.

## ANNEXE A – Abréviations utilisées dans ce référentiel

ADJSP : association départementale de jeunes sapeurs-pompiers

ACM : accueil collectif de mineurs

AJMP : animateur de jeunes marins-pompiers

AJSP : animateur de jeunes sapeurs-pompiers

APS : activités physiques et sportives

BAFD : **brevet d'aptitude aux fonctions de directeur**

BNJMP : brevet national de jeune marin-pompier

BNJSP : brevet national de jeune sapeur-pompier

DGSCGC : direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

EAP : encadrement des activités physiques

EPMS : entraînement physique, militaire et sportif

FDC : formation et développement des compétences

FMPA : formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FNSPF : fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

GDO : guide de doctrine opérationnelle

GNR : guide national de référence

GTO : guide de technique opérationnelle

JMP : jeune marin-pompier

JSP : jeune sapeur-pompier

PIO : **partage d'information** opérationnelle

RNAC : **référentiel national d'activités** et de compétences

RNE : **référentiel national d'évaluation**

SIS : **service d'incendie et de secours**

UDSP : union départementale des sapeurs-pompiers



## ANNEXE B – Autres ressources disponibles

Ressources spécifiques aux jeunes sapeurs-pompiers et jeunes marins-pompiers :

- Décret 2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier et Jeune Marin-Pompier ;
- Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme – Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de Jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier - Ministère de l'Intérieur ;
- Référentiel National de Formation – Jeunes sapeurs-pompiers et jeunes marins-pompiers – 2021 - Ministère de l'Intérieur ;
- Référentiel National d'Évaluation – Jeunes sapeurs-pompiers et jeunes marins-pompiers – 2021 - Ministère de l'Intérieur ;
- Homologation de l'insigne d'animateur JSP - 4 novembre 2022 - DGSCGC
- Références juridiques relatives aux Jeunes Sapeurs-Pompiers et aux animateurs – FNSPF
- La préparation physique des jeunes sapeurs-pompiers – 2018 - FNSPF
- Convention locale de coproduction SDIS/ADJSP ou UDSP pour la reconnaissance et le développement des sections de JSP



## ANNEXE F – Documents abrogés

**Référentiel des activités et compétences « animateur de jeunes sapeurs-pompiers »**  
Edition du 18 juillet 2014 (DGSCGC)









# RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

## ► **Animateur de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier**

Ces référentiels ne sont pas diffusés sous forme papier.  
Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère.

Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

**La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :**

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-formation-des-sapeurs-pompiers/Les-referentiels-de-formation-des-sapeurs-pompiers-professionnels-et-des-sapeurs-pompiers-volontaires>

Ce document est un produit réalisé  
par le bureau en charge de la doctrine  
de la formation et des équipements avec  
le concours d'un groupe de travail national.

Ministère de l'Intérieur



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des sapeurs-pompiers  
Sous-direction de la doctrine  
et des ressources humaines  
Bureau de la doctrine, de la formation  
et des équipements

Place Beauvau 75008 PARIS Cedex 08



dgscgc-bdfe  
@interieur.gouv.fr